

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Attribution du Marché pour le remplacement de la pompe à chaleur du théâtre municipal.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

PROCURATIONS : Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le montant du marché a été estimé à : 44 016 € H.T

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence publié le 15 septembre 2025 sur le profil acheteur ;

Considérant la date de remise des offres fixées le 20 octobre 2025 à 11H00 ;

Considérant les critères de sélection des offres suivants et leurs pondérations :

- La valeur technique :60%
- Le prix des prestations :40%

Considérant qu'à la date de remise des offres, une seule entreprise a répondu : la SARL Proclim pour un montant de : 42 572.16 € H.T ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la ville ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE le Maire à signer le marché pour le remplacement de la pompe à chaleur du théâtre municipal avec la SARL Proclim.**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 à l'article 21351 de l'opération 141.**

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte le : 24.11.2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 Novembre 2025

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20251121-2025-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2025

